



Le 26 mars 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information

Complexe Desjardins

Tour Est, 12^e

C. P. 10000, succ. pl. Desjardins

Montréal (Québec) H5B1H7

Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0114

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 27 février 2026 et indiquant :

« j'aimerais obtenir les dépenses détaillées effectuées par chacun des administrateurs d'HQ en 2024 et en 2025 au titre des « avantages versés ». SVP inclure la nature de chaque dépense, son motif, son montant et la date correspondante. » (Transcription intégrale)

Conformément à votre demande de divulgation des dépenses en lien avec les « avantages versés » aux administrateurs du Conseil d'administration d'Hydro-Québec, il appert que ces avantages correspondent aux avantages imposables versés durant l'année financière visée. Ainsi, les sommes correspondent principalement aux primes d'assurance collective assumées par Hydro-Québec pour des protections obligatoires ou facultatives offertes aux administrateurs et administratrices.

Cela dit, nous ne pouvons pas vous fournir d'informations plus spécifiques au sujet de ces avantages, car il s'agit de renseignements personnels de tiers que nous devons traiter de manière confidentielle en vertu des articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Stéphanie Assouline
Vice-présidente – Affaires juridiques et cheffe de la gouvernance

p.j.